

La Francilienne

le prolongement de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval



6. Quelles mesures seraient prises pour intégrer le prolongement de la Francilienne dans son environnement ?

Chacun des tracés soumis au débat aura – comme toute infrastructure nouvelle – des effets sur l’habitat, les paysages et les espaces naturels. Des aménagements sont prévus pour prendre en compte et réduire ces effets.

Ceux-ci comprennent :

- des tranchées couvertes, pour enterrer l’infrastructure tout en restant au plus près de la

surface ; elles sont utilisées en zone urbaine, pour réduire les nuisances liées au bruit, l’effet de coupure urbaine et mieux insérer l’infrastructure dans le paysage ;

- des tranchées semi-couvertes : la couverture de la moitié de l’infrastructure protège du bruit les habitations proches et facilite l’insertion de l’infrastructure dans le paysage ;

- des tunnels : lorsque c’est nécessaire, la route est mise en souterrain à une profondeur plus

importante que la tranchée couverte ;

- des viaducs, pour franchir les fleuves et plans d’eau ;

- des sections en déblai : le niveau du sol est abaissé ou nivelé (déblai), afin de réduire les nuisances sonores et de mieux insérer l’infrastructure dans le paysage;

- des écrans acoustiques et des buttes de terre pour atténuer les nuisances sonores.●

7. Quels coûts, quels financements ?

Tracé	Coûts (en milliards d’euros)
Tracé rouge "Eragny-Chanteloup"	1,5
Tracé violet "nord-ouest"	2,1
Tracé bleu "Herblay-forêt de Saint-Germain-en-Laye"	2,1
Tracé vert "Eragny-Achères"	1,5
Tracé noir "réaménagement de la RN184"	1,1

Tableau comparatif des coûts des différentes solutions-en valeur 2005.

Le financement du prolongement de la Francilienne pourrait être assuré soit par l’Etat sur ses crédits annuels, soit par un concessionnaire (qui dans ce cas percevrait auprès des usagers un péage) ou par un partenariat public-privé. Dans ce dernier cas,

le partenaire privé recevrait de l’Etat un « loyer » annuel. L’Etat, quel que soit le mode de financement, pourrait demander une participation financière aux collectivités locales.●

8. Que se passera-t-il après le débat ?

Si après le débat public, le ministre décide la poursuite du projet, des études détaillées seront réalisées. Tout au long de ces études, une concertation sera conduite avec l’objectif d’en améliorer le contenu.

Ce processus pourrait permettre de soumettre le projet à une enquête d’utilité publique aux alentours de 2009. Si l’utilité

publique du projet est ensuite prononcée, l’acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet sera engagée au besoin par voie d’expropriation. D’autres études, encore plus approfondies, seront alors réalisées.

Dans cette hypothèse, les travaux pourraient commencer aux alentours de 2011, pour une mise en service en 2015.●

Pour obtenir des informations complémentaires sur le débat et le projet de prolongement de la Francilienne de Cergy-Pontoise à Poissy-Orgeval :

www.debatpublic-francilienne.org

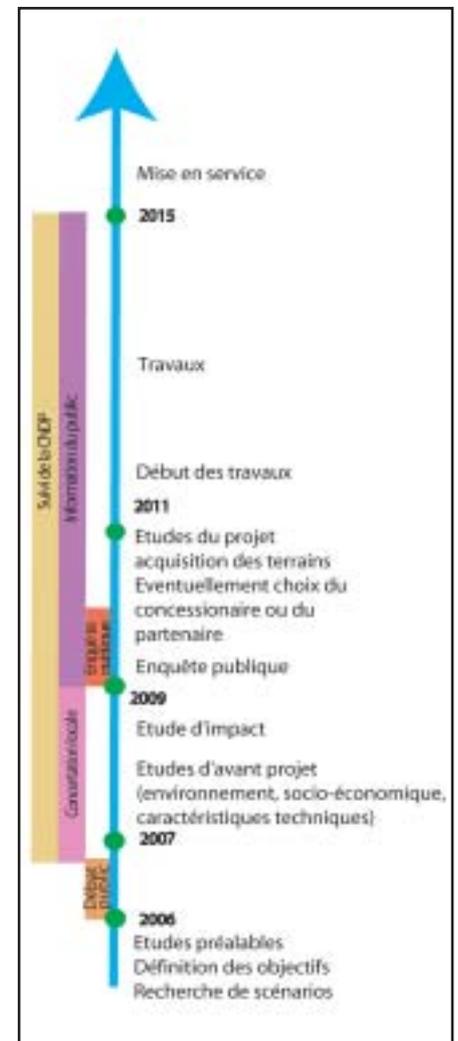


Schéma prévisionnel de déroulement du projet, s’il est poursuivi après le débat public.